



DOCTRINE SPIRITUELLE

du Séraphique Docteur Saint Bonaventure ⁽¹⁾

Traité des Tentations



HARAON poursuit Israël dans sa fuite et lui tendit des pièges, tantôt ouvertement, tantôt d'une manière dissimulée, mais jamais la persécution n'est plus dangereuse que lorsqu'elle revêt le masque du bien ; aussi quiconque fait profession de combattre sous l'étendard de Dieu et de courir à l'odeur des parfums de J.-C. par la voie courte et assurée de la piété, " doit s'établir dans la justice et dans la crainte et préparer son âme à la tentation (2) " La raison en est qu'il y a quatre vents soufflant des quatre parties de l'univers pour soulever sur le vaste océan du monde de terribles tempêtes, secouer le frêle esquif du cœur humain et en faire le jouet des flots. Les tentations viennent de la chair, du monde, du démon et de Dieu. Aussi est-il dit : " Il n'appartient qu'à ceux qui ont croisé les mers sur leurs navires, de faire trafic sur l'eau. (3). " La mer, c'est le rendez-vous des vices ; le navire, c'est la vie chrétienne qui met à l'abri des désordres du monde ; les tempêtes, ce sont les tenta-

(1) Cette « Doctrine spirituelle » a été tirée des œuvres du Séraphique Docteur par le P. François Pothron, maître des novices, au xvii^e siècle ; elle a été mise en français par le R. P. Victor-Bernardin Fauvel, O. F. M. Cfr. *Praxis discipline et perfectionis*. Parisiis. Soc. S. Joannis Evang. 1901.

(2) Eccl. II. — (3) Ps. CVI.